

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Berne, le 17 mars 1955.

o.713-281. - MI/Gg

DistribuéeA u C o n s e i l f é d é r a l

Participation de la Suisse à la
conférence internationale sur
l'utilisation de l'énergie atomique
à des fins pacifiques

Par lettre du 1er février 1955, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a invité la Suisse à participer à la conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui s'ouvrira à Genève le 8 août prochain. Cette conférence est ouverte à tous les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées. Elle aura un caractère scientifique. Ses buts seront de rechercher les moyens de développer, grâce à la coopération internationale, les utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques, en particulier d'étudier le développement de la production de l'énergie atomique et d'examiner d'autres domaines techniques, tels que ceux de la biologie, de la médecine, de la protection contre les radiations ainsi que de la science pure, dans lesquels la coopération internationale peut être réalisée avec le plus d'efficacité.

L'ordre du jour de la conférence a été élaboré par un comité restreint composé de représentants du Brésil, du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de l'Inde, du Royaume-Uni et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

La participation de la Suisse à cette conférence présente un grand intérêt pour nos savants. Elle ne soulève d'autre part pas d'objection d'ordre politique. Le Département politique a donc demandé au professeur Scherrer de lui faire des propositions concernant la composition de la délégation suisse. Cette question est actuellement à l'étude. Néanmoins, comme 10 pays ont déjà annoncé leur participation, le Département politique est d'avis que le Conseil fédéral devrait dès maintenant faire savoir qu'il accepte l'invitation du Secrétaire général des Nations Unies.

Vu ce qui précède, il est

p r o p o s é

- 2 -

que le Département politique soit autorisé à répondre au Secrétaire général des Nations Unies que le Conseil fédéral se fera représenter à la conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques qui s'ouvrira le 8 août 1955 à Genève et qu'il fera connaître ultérieurement la composition de sa délégation.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Extrait du procès-verbal au Département politique (en 10 ex.),
pour exécution.